

**COMPTE-
RENDU
DU
CONSEIL
MUNICIPAL
DU 30 janvier
2025**



ORDRE DU JOUR

Affaires générales :

Désignation d'un secrétaire de séance

Validation du procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2024 (reportée)

Ressources Humaines

Modification du tableau des effectifs

Finances

Travaux d'enfouissement des réseaux télécoms Allée de Grangevieille

Demande de subvention au titre des amendes de police pour la rue des Condamines

Questions diverses

Présents : Jean-Jacques CAVALIERE, Robert BODEVIN, Cyril GONZALEZ, Arnaud SERRANO, Jean-Louis RAMOS, Jean-Claude CHANY, Marie-Claire DUCOL, Patrick PERRIN, Maria PEIXOTO, Nathalie DOS SANTOS, Alexandre PUYBOURDIN, Sylvie ROUSSELOT, Amalia QUINTON, Boris COISSARD, Sébastien DELGADO, Jean-Yves BECHLER, Pierre SAVOCA

Présents par procuration :

Brigitte AUZEAU donne procuration à Robert BODEVIN

Magali URDICIAN donne pouvoir à Jean-Jacques CAVALIERE

Frédéric SERRANO donne pouvoir à Arnaud SERRANO

Denis GRUDET donne pouvoir à Amalia QUINTON

Excusés : Catherine SOU-AH-Y, Amélie FOUET

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 17

Suffrages exprimés : 21

Ouverture de la séance à 19h35 par Mr. Jean-Jacques CAVALIERE (Maire)

Appel des participants : 21 présents (ou représentés) sur les 23 conseillers convoqués.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut se poursuivre.

AFFAIRES GENERALES :

Désignation d'un(e) secrétaire de séance :

Le secrétaire de séance désigné, est Cyril GONZALEZ.

Validation du compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2024 : Reportée

RESSOURCES HUMAINES :

Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau des avancements de grade établi pour l'année 2025.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression d'un emploi de grade agent de maîtrise à temps complet

La création d'un emploi de grade agent de maîtrise principal

La suppression d'un emploi de grade adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

La création d'un emploi de grade adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

La suppression d'un emploi de grade adjoint technique territorial principal de 2ème classe

La création d'un emploi de grade adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

-d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget.

FINANCES :

Travaux d'enfouissement des réseaux télécoms Allée de Grangevieille

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le territoire d'énergie, auquel la commune est adhérente.

En application de la convention-cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars entre le territoire d'énergie du Puy-de-Dôme, le conseil départemental et Orange, les dispositions suivantes sont à envisager :

-le tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du territoire d'énergie Puy-de-Dôme.

-l'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil est nécessaire à l'opération, réalisée par le territoire d'énergie 63 en coordination avec les travaux de réseaux électriques, sont à la charge de la commune pour un montant de 20 000 euros HT soit 24 000 euros TTC.

-Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

-d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom

-de confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture, et pose du matériel de génie civil au territoire d'énergie 63

-de fixer la participation de la commune au financement des dépenses de génie civil à 20 000 euros HT soit 24 000 euros TTC et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme après réajustement en fonction du relevé métré définitif dans la caisse du Receveur du territoire d'énergie 63

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relatives à ce chantier

-de prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de sa prochaine décision budgétaire.

Mme Quinton évoque la possibilité de faire tous les travaux d'enfouissement en même temps.

Monsieur le Maire précise que c'est prévu.

Vote :

POUR : 19

CONTRE : 2

ABSTENTION : 0

Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire rappelle que le conseil départemental doit procéder à la répartition des amendes de police en matière de circulation routière aux communes de moins de 10 000 habitants. Il propose de soumettre un dossier de demande de subvention pour la mise en sécurité routière de la RD70 Rue des Condamines, pour la confection d'un cheminement piétons.

Les travaux sont estimés à 59 760 euros HT soit 71 712 euros TTC.

Il précise que le versement de cette subvention ne s'effectuera qu'après délibération du conseil municipal comportant l'engagement de réaliser ces travaux et propose à l'assemblée de délibérer en ce sens.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

-d'autoriser Monsieur le Maire a déposé le dossier de demande de subvention au titre des amendes de police pour la rue des Condamines et à signer tous les documents nécessaires.

Questions diverses

Mme Quinton demande pourquoi la subvention à l'association les femmes élues du Puy de Dôme n'a pas reçu la subvention pour 2024

Mr Cavalière indique qu'il s'agit d'un oubli qui sera vite rectifié avec effet rétroactif.

Pour information, le montant de cette subvention s'élève à 45€.

Fin de la séance à 20h05